

# À MOTO OU EN SCOOTER, SANS ÉQUIPEMENT COMPLET, VOUS RISQUEZ D'Y LAISSER VOTRE PEAU

Lors d'une chute à 30 km/h, le frottement de la route est aussi abrasif que ce papier de verre. Il est donc nécessaire de porter un équipement adapté et complet.

En effet, l'absence de carrosserie des motos et scooters doit être compensée par une tenue vestimentaire adaptée et conçue pour vous protéger. Les équipements de protection individuelle – blousons, gants, pantalons, chaussures, casques, airbags – permettent de diminuer les lésions, les fractures, les brûlures et les abrasions cutanées ou musculaires.

Pour des raisons de sécurité, certains équipements sont obligatoires et leur défaut est sanctionné par le code de la route.



## ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

Casque, gants certifiés, gilet de haute visibilité dans le véhicule à porter en cas d'arrêt d'urgence.

## ÉQUIPEMENTS VIVEMENT RECOMMANDÉS

Bottes, vêtements renforcés et airbag certifié.

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Retrouvez ici  
tous nos conseils  
pour vous équiper

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**